

## Rwasa voit les autorités burundaises derrière la plainte contre lui

RFI, 22 août 2013 Burundi : Agathon Rwasa dans le collimateur de la justice Agathon Rwasa, le leader historique des ex-rebelles des Forces nationales de libération (FNL), qui vient de réapparaître publiquement après trois années passées dans la clandestinité, serait dans le collimateur de la justice. On a appris que les réfugiés congolais banyamulenge rescapés du massacre perpétré dans le camp de Gatumba en 2004 (qui avait fait 166 morts et 116 blessés), ont porté plainte contre lui et son ancien porte-parole auprès de la justice burundaise il y a une dizaine de jours.

Cette plainte a été déposée dans le plus grand secret le 13 août, alors que la communauté des réfugiés banyamulenge du Burundi commémorait dans le silence le neuvième anniversaire du massacre de Gatumba. Ceux qui sont présentés comme les commanditaires du massacre de Gatumba, le leader historique des FNL (Forces nationales de libération), Agathon Rwasa et son ancien porte-parole, Pasteur Habimana, aujourd'hui son ennemi juré, sont sur le territoire burundais, explique les représentants des réfugiés banyamulenge. Et pour eux, la justice burundaise « n'a donc plus aucun prétexte pour ne pas juger les auteurs d'un crime aussi odieux », d'autant qu'elle n'a même pas eu des investigations puisqu'ils avaient revendiqué cette attaque. Contacté par RFI, l'ancien porte-parole des FNL nie toute responsabilité : « Ma voix a été imitée », jure aujourd'hui Pasteur Habimana, alors que Agathon Rwasa s'en vante : « Lorsqu'il a dit ce qu'il a dit, je l'ai entendu à la radio comme tout le monde. Lui était au Congo, moi j'étais au Burundi, j'ai appris ce qui s'était passé à Gatumba très tardivement, à la mi-journée. Alors vous comprenez que j'ignore les tenants et les aboutissants de cette affaire. Tous ceux qui pourraient faire la lumière sur ce qui s'est passé à Gatumba sont peut-être ceux qui oeuvraient dans la région de Gatumba à ce moment-là, moi je n'étais pas dans la région ». Et Agathon Rwasa n'en reste pas là. Il rappelle aux autorités burundaises qu'il soupçonne d'être la plainte qu'il continue à jouer, comme tous les anciens combattants dans ce pays, d'une immunité provisoire pour l'ensemble des faits commis pendant la guerre civile. Que va faire le procureur général de la République du Burundi ? Son bureau n'a pas voulu agir jusqu'ici.